



Conflit avec mon patron suite à une fausse déclaration

Par **audrey2113**, le **12/12/2010** à **12:17**

Bonjour, mon mari a eu un accident de voiture avec le véhicule de société, pris de panique il a fait une fausse déclaration au policier le 09 décembre il a été jugé pour cette affaire et il a pris 2 mois avec sursis. nous avons déposé une main courante contre son patron car il le harcèle au téléphone en lui demandant 5000 euros. je sais qu'il n'en a pas le droit mais il lui a dit qu'il fera tout pour qu'il ne touche pas le chômage!! que peut-il faire contre mon mari?

Par **corima**, le **12/12/2010** à **13:09**

Bonjour, quand bien même il serait licencié pour faute grave ou lourde, il toucherait le chômage. Pour faute grave, ce sera immédiat, pour faute lourde après 4 mois. Et en quel honneur le patron veut-il 5000 euros ?

Par **audrey2113**, le **13/12/2010** à **07:51**

bonjour, merci pour votre réponse. Il lui demande 5000 euros soit disant c'est ce qui lui doit vis à vis de l'accident, il a été dédommagé 1200 euros son patron pour la voiture, il a même essayé de lui faire signer une reconnaissance de dette que mon mari a refusé bien sûr et lorsqu'on a déposé plainte contre lui pour harcèlement il a dit au sous brigadier que c'était pas vrai. il a encore appelé hier en disant à mon mari que se reverront devant les tribunaux

que peut'il faire contre mon mari? déposé plainte?

Par **corima**, le **14/12/2010** à **11:27**

Bonjour, il ne peut rien faire contre votre mari en ce qui concerne cette demande de 5000 euros. Et surtout à quel titre, il a été remboursé des dégâts par l'assurance, veut-il faire payer l'immobilisation et les pertes qui en ont découlées à votre mari. De toutes les façons, il n'en a pas le droit.